

**Compte rendu de la réunion des membres de la Commission Championnat  
Coupe du 19-04-2018 à MOYEN.**

page 1

Présents : ANGELINI M. - ANTOINE Ch. - EVERLING A. - MACHUROT J.P. - TITECA B.  
TURCHI J.M                    Excusé : TOUBON .P

**1. Coupe.**

L'arbitrage de la finale à Bellefontaine sera assumé par MM. ANGELINI M - ANTOINE Chr.  
et TURCHI J.M.

**2. Propositions de M. Hulstaert.**

Après discussions les membres décident de faire l'essai de l'organisation de play-offs selon les modalités suivantes pour la saison 2018-2019 : **UNIQUEMENT** pour les équipes de division 1 classées de 1 à 4, à l'issue de la phase des rencontres Aller et Retour. Les matches se disputeront en aller et retour, ce qui nécessite 4 journées de compétitions à prévoir en plus au calendrier ordinaire.

L'équipe classée première disputera sa rencontre aller sur la piste du club classé 3è tandis que l'équipe classée 2è jouera le match aller sur la piste du club classé 4è.

A l'issue des matches retour, les deux équipes vainqueurs aux total des points ( ou des quilles en cas d'égalité ) se rencontreront en aller retour en débutant sur la piste de l'équipe qualifiée la moins bien classée à l'issue de la phase normale.

Les membres n'adhèrent pas à l'organisation de play-offs entre les équipes classées de la 5è à la 8è place car ils estiment que l'équipe classée 8è doit descendre d'office . Dans le même esprit ils ne souhaitent pas organiser un quelconque système entre le club descendant d'une division et le montant de la division inférieure, toujours basé sur le principe que l'équipe qui termine première a joué pour monter de division.

Concernant la proposition de ramener les points d'un match de 30 à 6, c'est une pratique qui a déjà été utilisée anciennement sous la forme de 3 points pendant deux saisons.

Il n'a pas, à l'époque, permis de voir une évolution différente dans les résultats globaux.

Un relevé effectué sur base des résultats actuellement connus pour la présente saison n'apportent que très peu de différences avec les résultats réels. Suite à la prise de connaissance de ces relevés et aux nombreux problèmes que posent sa mise en place, ( par ex. comment prendre en compte dans ce système de comptage, les équipes qui déclarent forfait et les équipes lésées ) les membres de la commission décident de ne pas modifier le système actuel.

Quant à la proposition de jouer avec des équipes de 8 joueurs où chacun lanceraient 3 boules au lieu de 2, la proposition sera étudiée pour le futur.

**3. Calendriers.**

Des propositions de calendrier sont évoquées et le secrétaire sportif de la commission est chargé d'élaborer un projet de calendrier, sous les meilleurs délais, afin de communiquer les dates de compétitions aux clubs, dans le respect du R.O.I. et des souhaits des clubs.

**Compte rendu de la réunion des membres de la Commission Championnat  
Coupe du 19-04-2018 à MOYEN.**

page 2

**4. R.O.I.**

Les membres de la commission acceptent les modifications présentées par le secrétaire général concernant les articles B12 - B 13 - B 14 - B 15 - B18 - B 19 - B 20 - B 21 - B 26 - et B 29 du ROI. Celles-ci seront présentées à l'approbation des membres du C.A. pour pouvoir être appliquées dès la prochaine saison.

**5. Divers.**

- 1) Les remarques et propositions émises lors de la réunion des membres du C.A. avec les exploitants sont toutes évoquées et discutés par les membres de la commission. Les conclusions de ceux-ci seront présentées aux membres du C.A. et comparés avec les propositions de la commission CSI. Les membres du C.A. détermineront dès leur prise de connaissance de ces différents éléments, des réponses qu'ils apporteront aux demandes.

Le secrétaire général,

TITECA Bernard.



b